

Pour la *Semaine Agricole*.

COLONISATION ET COMMERCE DE BOIS.

PHILEMON WRIGHT.

(suite et fin.)

XV.

Divisions électorales du Bas-Canada.—Le comté d'Outaouais en 1829.—Elections générales de 1830.—Wright est élu membre du comté d'Outaouais.—Rôle parlementaire de Wright.—Anecdote.—Wright ne siège que durant un parlement.

Jusqu'en 1829, la province du Bas-Canada fut divisée en vingt-sept circonscriptions électorales, qui envoyaient cinquante représentants à l'assemblée législative. Mais un acte du parlement provincial, adopté au mois de mars de cette année, porta le nombre des collèges électoraux à quarante et le chiffre des représentants à quatre-vingt-quatre.

La plupart des noms des comtés furent remplacés par d'autres. Ainsi, le comté d'York fit place aux comtés de Vaudreuil, des Deux Montagnes et d'Outaouais, qu'il comprenait auparavant dans ses larges limites. MM. Jacques Labrie et J. B. Lefebvre étaient les représentants de ce vaste comté, lors de sa répartition en trois divisions électorales. Depuis la constitution de 1791, il avait été successivement représenté par MM. Ch. de Lotbinière, G. de Bonne, Hubert Lacroix, J. Hétier, Joseph Bédard, L. C. Foucher, John Mure, C. L. Dumont, fils, Jean Joseph Trestler, Pierre St. Julien, Frans. Bellet, E. N. L. Dumont, Wm. Forbes, J. B. Ferré, Aug. Perrault et John Simpson.

Le comté d'Outaouais ne comptait en 1829 que 2,488 habitants, c'est-à-dire, moins qu'aucun autre comté, sauf Mégantic, qui n'avait que 628 âmes. Si on en excepte la division du Saguenay, qui s'étendait sur 72,700 milles carrés, ce comté embrassait un plus grand rayon qu'aucun autre. Il comprenait 36,669 milles carrés, dont 30,581 en terres non défrichées. Hull, le seul village de la circonscription électorale, fut désigné comme le chef-lieu et la place de votation.

Les élections eurent lieu en vertu du nouvel acte, au mois de septembre et octobre 1830. Les candidats affluèrent, mais un certain nombre résignèrent avant le concours des suffrages. Dans la plupart des élections, il ne fut pas question des opinions politiques des candidats, et les préférences personnelles ou les considérations locales en furent le mobile.

Wright fut réclamé par la voix populaire comme l'élu du comté d'Outaouais et son nom figure parmi ceux des députés qui ont composé le 14^{ème} parlement du Bas-Canada. Les documents législatifs constatent qu'il remplit ses devoirs parlementaires avec beaucoup de zèle et d'assiduité. Comme Sheridan, durant les premières années de son entrée en chambre, s'il n'élevait pas la voix dans les débats, il votait néanmoins avec ardeur.

A la fin de la sessions de 1833, comme cela était arrivé plus d'une fois, les députés, désertaient en grand nombre l'arène législative pour aller vaquer à leurs affaires privées. Ils n'avaient pas alors la séduisante perspective de l'indemnité actuelle pour les clouer à leurs banquettes, ne recevant que deux piastres par jour. Aussi, le *Canadien* faisait observer, le 27 mars, de cette année, que la chambre d'assemblée ne pouvait procéder depuis quelques jours faute de quorum. Il y avait plusieurs bills à adopter et ce journal affirmait que les membres, partis sans raisons urgentes, avaient encouru une grande responsabilité. Le 28 mars, il ne restait dans la capitale que 29 députés et Wright était du nombre.

Un vétéran de nos luttes politiques raconte que Wright

n'avait pas la moindre prétention oratoire ; mais en revanche il avait la triture des affaires et son caractère agréable faisait des amis de toutes ses connaissances. Aux côtés de Wright siégeaient alors plusieurs politiques éminents : Morin, Papineau, Lafontaine, Nelson et autres.

Le député d'Outaouais était fort estimé du gouverneur. Un jour, il est invité par Son Excellence pour dîner en compagnie de plusieurs collègues, conformément à l'usage suivi par les gouverneurs du temps. Il arrive à midi au Château, oubliant que ce n'était pas du tout l'heure officielle. Son Excellence le reçoit avec beaucoup d'affabilité.

Après quelques instants d'entretien, Wright déjeune avec Son Excellence, sur son invitation. Au moment de saluer le gouverneur à son départ, celui-ci lui dit :

—“ Vous viendrez dîner, M. Wright, n'est-ce pas ? ”

Wright comprend son inadvertance et tout confus fait ses excuses au gouverneur. Mais Son Excellence le tire gracieusement d'embarras en lui disant :

—“ Un brave homme comme vous, M. Wright, n'est jamais de trop deux fois dans une journée. ”

Wright maintint une conduite indépendante en chambre et il votait indistinctement avec l'un des partis politiques aux prises, suivant sa manière d'apprécier les brûlantes questions du jour.

Mais sa carrière législative ne fut pas longue. Ce digne citoyen étant alors plus que septuagénaire ne pouvait soutenir plus longtemps les fatigues des veilles parlementaires, insituées par les politiques anglais, pour consacrer la nuit à la discussion de la chose publique et donner le jour à leurs affaires privées.

Aussi, aux élections de 1834, il ne crut pas devoir briguer de nouveau les honneurs parlementaires, qui s'achètent si souvent aux dépens de la santé, du bonheur et de la fortune.

D'après le recensement de 1831, le comté d'Outaouais comptait alors 4,786 habitants (1), et cette augmentation numérique lui donna le droit d'élire un autre député en 1832, M. Théodore Davis ; mais celui-ci préféra également la retraite à l'expiration de son mandat.

Ils laissèrent le champ libre à MM. Bowman et Blackburn, qui furent élus par acclamation, le 4 novembre de cette année.

XVI.

Propriétés foncières de Wright.—Traits physiques et caractère de Wright.—Sa mort en 1839.—Regrets.—Eloge du *Bytown Gazette*.—Les fils de Wright.—Paroles du voyageur Kingston.—Les petits fils de Wright.

Malgré son âge avancé, Wright continua à s'occuper activement de ses exploitations agricole et forestière, qui étaient de plus en plus importantes.

Un relevé des propriétés foncières qu'il avait vers 1835, montre combien il avait su faire fructifier son capital et étendre le champ de ses affaires. Dans le township d'Onslow, il avait 12,925 acres de terres ; dans celui de Hull, 9,814 $\frac{1}{2}$; dans Templeton, 6350 ; dans Buckingham, 1557 ; dans Lochaber, 2125. Son fils Tiberius possédait à Hull, 2,240 acres, son fils Ruggles avait 1040 acres et tous deux étaient propriétaires conjoints de 919 acres dans le même canton. Ces chiffres donnent un total de 36,978 $\frac{1}{2}$ acres de terrain.

Le soir de la vie de Wright s'écoula dans l'aisance et la prospérité. Ses œuvres les plus hardies et les plus difficiles lui avaient réussi, et avant d'aller dormir le

(1) Suivant le recensement de 1861—62, la population du comté s'élevait alors à 27,757 habitants, dont 14,307 étaient canadiens-français. Il y avait 69,062 acres en état de culture, mais des centaines de mille acres en terres non boisées, dont le défrichement se poursuivait fort activement.